

S.A.B

SERVICE
ANTIPARASITAIRE
DE BRETAGNE



AEDEX EC

CONCENTRE EMULSIONNABLE CHOC ET REMANENT

Usage Biocide: TP18

Homologation: néant

Composition:

Permetrine 240 g / l.

D-Tetramatine 40 g / l.

Piperenol Butoxyde 150g / l.

Classement et Toxicité



Protection individuelle



Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant ce produit.

FDS disponible sur:

www.antiparasitaire-bretagne.com

AEDEX EC est un insecticide à effet choc et rémanent, au pouvoir débusquant. Il convient parfaitement aux habitations du fait de sa sécurité d'emploi : ne tâche pas, inodore.

AEDEX EC peut s'utiliser en présence humaine par pulvérisation localisée. Il s'emploie efficacement pour lutter contre tous types d'insectes nuisibles des bâtiments, qu'ils soient rampants ou volants ex : (cafards, blattes, fourmis, puces, mouches, guêpes...).

DOSAGES ET EMPLOI :

- 1 % (100 ml / 10 l. d'eau) sur insectes volants.
- 2 % (100 ml / 5 l. d'eau) sur insectes rampants.



LIEUX HABITES :

Appliquer de 5 à 10 litres de solution par 100 m². Pulvériser le produit dilué sous basse pression et à gouttelettes sur les endroits infestés par les insectes (lieux chauds et humides en général).

LOCAUX VIDES :

Atomiser à froid le produit dilué par atomiseur électrique (vides sanitaires, sous-sols...). Dans ce cas, écarter toutes autres personnes et porter un masque.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- * Nocif par ingestion
- * Toxique pour les abeilles et les organismes aquatiques
- * Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation
- * Ne pas nébuliser en présence de personnes ou d'animaux
- * Porter de préférence un masque respiratoire intégral
- * Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et des boissons.